

Union PACA-Bretagne pour le 10^{ème} anniversaire de la journée mondiale des pêcheurs à l'IPFM¹ de La Seyne sur mer le 21 nov. 2008

Retranscription des débats lors de la table ronde sur la gestion de la ressource et des territoires

Elisabeth Tempier (Secrétaire Collectif Pêche et Développement) : Bonjour à toutes et tous et merci d'être venus célébrer cette journée mondiale des pêcheurs artisans. *Les pêcheurs sont curieux, à l'affût du mouvement des poissons, cela fait partie intégrante de leur métier. Ils sont aussi ouverts à la marche du monde. Notre assemblée aujourd'hui, diverse et éclectique, en témoigne.* Certains sont là pour découvrir une profession qui vit à la frontière de nos côtes, le plus souvent entre ciel et mer, et pas très connue finalement si ce n'est quelquefois par leur coup de gueule répercuté par les médias quand ça ne tourne plus bien à terre. D'autres sont là pour leur implication professionnelle, artistique ou personnelle dans la préservation de l'environnement marin, la formation aux métiers de la mer, la valorisation des poissons ou la poursuite d'un art culinaire. Tous ceux que je connais ici sont conscients que le monde évolue et qu'il nous faut brasser nos idées, mélanger nos cultures, servir de pivot entre les générations, rechercher un ancrage territorial dans les cultures qui nous ont été léguées ; je pense notamment à la culture prud'homale ou à celle de la petite pêche. Personnellement, j'y ai trouvé une façon d'être au monde, à la fois simple, profonde, directe et drôle souvent.

L'Institut de promotion et de formation aux métiers de la mer nous accueille et nous en sommes heureux. Les pêcheurs ont voulu la mise en place de cette formation et s'y sont investis. Le président par intérim de la Chambre des métiers du Var, M. Pelati, et M. Lavallée, Directeur de l'école, viendront à 11h30, c'est pourquoi nous ferons une ouverture officielle de la journée à ce moment-là. Je voudrais vous remercier de bien vouloir excuser l'absence du Président du Collectif Pêche et Développement, Alain Le Sann, qui aurait vraiment aimé être là mais il avait cours aujourd'hui. Le Collectif, sa partie bretonne et nationale, est représenté par René-Pierre Chever qui prendra la parole à 11h30. Nous avons fait le choix d'organiser cette journée avec les organisations professionnelles de la pêche, ça va sans dire, d'autant plus que plusieurs prud'hommes sont aussi membres du Collectif, et de l'organiser avec Slow Food Provence et l'Alliance produits de la mer. Ils nous expliqueront leur motivation un peu plus tard. Cette journée ne serait pas possible sans l'implication de la Région PACA. Les collectivités locales : Conseil Général du Var, Région PACA et Agence de l'eau financent nos actions de communication et de relais auprès d'ONG, et la fabrication de L'encre de mer. Avant de donner la parole à Didier Ranc, Prud'homme de La Seyne-St Mandrier, et membre du Collectif, voici le déroulement de la journée.

Ce matin nous donnons la parole aux pêcheurs pour qu'ils expliquent un peu leur métier, leur nécessaire polyvalence, leur gestion collective par les prud'homies, et leur expérience de co-gestion avec différents partenaires. A 11h30, ouverture officielle. A 12h, un repas concocté par les pêcheurs locaux qui ont livré les poissons, et par les apprentis du CFA de Giens qui les ont cuisinés, sera servi. Cet après-midi, 2 tables rondes. La première : « Gestion territoriale et des pêches » sera animée par B. Guérin que les méditerranéens ont connus quand il travaillait au WWF France avant qu'il ne passe à l'ouest au CCR Atlantique. La deuxième table ronde sur la valorisation du poisson sera animée par Lucien Biolatto, président de Slow Food Provence et vice-président de Slow Food national. Un petit buffet clôturera la journée.

Encore une chose, nous avons la chance d'avoir avec nous la passion et le talent de 2 photographes un peu fous et amoureux du monde sous-marin et aérien, je les ai vus en l'air puisque nous étions en avion pour faire des photos des calanques et je n'ai toujours pas compris comment ils avaient pu faire de si beaux visuels avec les conditions que nous avons. Ils s'impliquent à titre bénévole dans L'encre de mer tout comme la peintre Beate Kettel Asch qui n'a pu être là car en stage à Berlin. Nos photographes nous montreront quelques-uns de leur diaporama au cours de la journée.

¹ Institut de Promotion et de Formation aux Métiers de la mer créé par la Chambre des métiers et de l'artisanat du Var

Didier Ranc : Je voudrais surtout que l'on dédie cette journée à la mémoire de 2 personnes : M. Michel Serra, Président de la Chambre des métiers du Var qui a soutenu dans cet institut la mise en place de formations en faveur de la pêche. C'était un grand ami des pêcheurs et il est brutalement disparu il y a une quinzaine de jours. Je voudrais aussi parler de M. François Marty qui était patron pêcheur et qui est décédé malheureusement il y a une semaine. Avec François, il y a à peine un mois de cela, nous évoquions cette journée et il aurait dû être parmi nous. Il aurait été un brillant interlocuteur et défenseur de notre profession. Malheureusement la maladie avec toute sa cruauté en a décidé autrement et l'a rapidement emporté. Nous nous sommes connus avec François, en 1994, lorsque nous avons créé l'Union des communautés de prud'hommes pêcheurs à Martigues. François en était le premier vice-président. Il était secrétaire de la Prud'homie de Gruissan. Avec son épouse Bernadette, ils ont réalisé de nombreux ouvrages sur la pêche dans le quartier de Port-Vendres, et plus près de nous un recueil sur les savoir-faire de pêcheurs du Var intitulé « Entre mailles et filets ». François était aussi le représentant de notre petite pêche siégeant pour le Collectif Pêche et Développement au RAC Méditerranée (ou CCR Comité Consultatif Régional). Pour terminer cet hommage, nous dirons que François et Michel ne sont plus avec nous dans la salle. Ils sont allés fumer une cigarette là-dehors et leur place sera toujours parmi nous. Je vous remercie.

P. Joachim et A. Ponchon (Photographes-plongeurs) : nous représentons « Bleue Passion ». Nous avons créé notre association il y a 2 ans pour défendre le patrimoine varois. Nous sommes plongeurs et passionnés par l'image terrestre et sous-marine bien-sûr puisqu'on a mis les palmes très tôt. L'intéressant est d'échanger. Nous avons organisé une conférence avec François Marty lors de l'exposition de la Prud'homie de Saint-Raphaël sur la pêche. Le débat entre pêcheurs et plongeurs était très constructif. Depuis, nous faisons des livres et nous sommes très heureux de participer à L'encre de mer qui montre un bel aspect de la pêche auquel nous tenons. C'est le patrimoine méditerranéen et il ne nous empêche pas d'aller dans le monde entier voir ce qu'il s'y passe. Maintenant, partout où nous allons, nous faisons des photos de bateaux de pêcheurs.

Présentation de diapos.

Christian Décugis (Prud'homme de Saint-Raphaël) et **Didier Ranc** (Prud'homme de La Seyne – Saint-Mandrier) : Les petits métiers de la pêche et la gestion prud'homale (*présentation de diapositives*)

La pêche française méditerranéenne est surtout artisanale, exercée par des petits métiers (20% des débarquements, 30% de la valeur mais plusieurs centaines de milliers d'emplois répartis sur des bateaux de moins de 12 m, peu de matelots. 3000 embarcations qui pratiquent une pêche littorale et lagunaire, une commercialisation souvent directe qui permet d'avoir une bonne valorisation des apports). Les Prud'homies ont plus de mille ans et ont traversé les siècles. Les textes d'origine datent de 1430. Les pêcheurs se sont regroupés et ont compris qu'il fallait être ensemble pour pouvoir régir la pêche. Elles sont reconnues par le pouvoir royal au 15^{ème} siècle et un décret napoléonien de 1859 les réinterprète dans le droit moderne, c'est ce décret qui les régit encore actuellement. Tous les patrons pêcheurs sont membres des Prud'homies qui détiennent des pouvoirs réglementaire, juridictionnel et disciplinaire. C'est ce qui a fait leur force, et qui fait peut-être leur faiblesse par rapport à la Communauté européenne. En 1789, comme toute corporation, elles ont été abolies par la Révolution française mais 2 ans après l'Assemblée Constituante les a restituées.

- **Comment fonctionne une Prud'homie ?** La première mission est de créer des conditions optimales de pêche et donc de gérer la concurrence : réglementer au sein de la Prud'homie pour éviter les problèmes dans l'exercice des pêches, que ce soit aux niveaux des zones, des périodes, des engins. On procède à des roulements, des tirages au sort des postes de pêche, à la demande des pêcheurs. Également nous devons arbitrer des conflits entre pêcheurs de la prud'homie, en tant que juges assermentés. Ce rôle initial de juge a quelque peu évolué avec le contexte actuel. Nous sommes devenus les interlocuteurs privilégiés des Communes, des Conseils Généraux et Régionaux dès qu'on touche à la mer et particulièrement pour la gestion des zones côtières.

Nous contribuons à la gestion de la ressource par l'interdiction de certains engins, les dimensions et caractéristiques des engins autorisés (tailles minimales des mailles ou des hameçons), les modes et les temps de calage (pour limiter les rejets de poissons), et par le contrôle que nous effectuons. Nos règlements sont obligatoirement plus contraignants (et non plus laxistes) que les règlements européens, nationaux ou régionaux.

Pour la gestion des territoires, nous pouvons créer des zones protégées. Il y a déjà des zones et des fermetures de pêche dans presque toutes les prud'homies : sur des frayères par exemple... Les prud'hommes sont les représentants de la communauté de pêcheurs et les interlocuteurs privilégiés pour la gestion maritime.

Les prud'hommes sont des pêcheurs professionnels et il y a des conditions d'éligibilité à remplir. Il faut que ce soit des pêcheurs expérimentés (avoir plus de 30 ans, avoir exercé plus de 10 ans la pêche en tant que patron). Les prud'hommes sont des auxiliaires de police. Dans la pratique, quand il y a un conflit entre les pêcheurs, ces derniers viennent chercher l'arbitrage des prud'hommes.

Actuellement, la Prud'homie est une spécificité française. C'est la force de la tradition qui a montré son efficacité. Il y a peu d'exemples d'institutions qui ont 600 ans et qui fonctionnent encore. Il y a 33 prud'homies réparties sur 7 départements dont la Corse et qui exercent sur les eaux territoriales françaises pour environ 1650 pêcheurs.

- **Quel intérêt à ce que les prud'homies perdurent ?** Une forte réactivité. Elles ne sont pas issues des organisations syndicales, elles dépendent du Ministère par l'intermédiaire des Affaires Maritimes. Il n'y a aucun lien dans les textes entre les Prud'homies et les comités des pêches. Une réunion de pêcheurs en prud'homie suffit pour définir l'action à mener, ou édicter un nouveau règlement. Les décisions sont prises à l'unanimité (ou à la majorité) et applicables immédiatement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux règlements en vigueur. Elles ont une grande indépendance dans leur mode de fonctionnement. L'élection se fait entre pairs, entre patrons pêcheurs. Leurs décisions sont prises dans le seul intérêt des pêcheurs et de leur activité. L'efficacité est démontrée. Sur 20 ans, à St Raphaël par exemple, le nombre de pêcheurs est stable car nous aidons à l'installation de jeunes pêcheurs, cela permet d'avoir une stabilité dans la profession.

Les bateaux varois font de 6 à 12m (un seul dépasse). Les métiers exercés sont les palangres, les filets, les casiers et le ganugi pour la région toulonnaise. En gros 350 patrons dans le département et 30 à St Raphaël. Les prud'homies sont constituées des pêcheurs actifs même si une partie des pêcheurs retraités continue à travailler. Certains papys pêcheurs en forme font à 70 ans des saisons de langoustes qui, avec leur savoir-faire, font rougir les jeunes. Le nombre de prud'hommes varie avec la taille des prud'homies. Les prud'hommes sont bénévoles, élus pour 3 ans. Ils se réunissent assez régulièrement, au moins 1 fois par mois à St Raphaël. Les règlements prud'homaux sont remis à jour régulièrement. On met en place des zones de protection temporaires, les zones de reproduction, en particulier pour la rascasse, en fermant ou limitant la pêche pendant la reproduction. La pêche à la langouste est limitée à 4 mois dans ma prud'homie alors qu'elle n'est pas limitée aux niveaux national et européen. La gestion concertée de l'espace devient une activité importante pour essayer de partager l'espace et le temps pour les différents acteurs de la mer, sur des zones enviées par tout le monde : sites de plongée avec des mouillages organisés pendant les 6 mois de l'été. On les déménage ensuite pour laisser la place aux pêcheurs. Nous avons à St Raphaël une réserve totale de 400 ha qui est la plus grande réserve de France continentale. C'est une expérience qui peut être mise en place par une Prud'homie. Il s'agit d'un cantonnement de pêche où toute activité de pêche professionnelle et de loisirs est interdite, donc un exemple de gestion locale qui peut être mis en place par une Prud'homie. Créée en décembre 2003, à l'initiative des pêcheurs professionnels et cela il faut le souligner. Elle va du littoral jusqu'à une profondeur de 80 m. Nous avons un suivi depuis 2004 par le laboratoire de Patrice Francour à l'Université de Nice. Le suivi porte sur les espèces ciblées par la pêche professionnelle par des comptages en plongées et des pêches expérimentales. 6 stations de comptage ont été mises en place : 2 à l'intérieur de la réserve et 4 autour. 81 espèces ont été repérées et le premier bilan est encourageant après 4 ans. Chaque année, nous faisons une pêche expérimentale : un pêcheur est autorisé à pêcher dans la réserve, avec un scientifique, et à caler comme il le fait habituellement. Les premiers résultats ont montré des poissons plus gros et une densité supérieure. Ce qui serait intéressant à démontrer c'est l'exportation de poissons et de larves aux alentours de la réserve pour faire du repeuplement. L'effet réserve existe et a commencé à se répandre aux alentours après 3 ans d'interdiction. Si on rouvrait cette réserve, on reviendrait en 1 ou 2 mois à l'état initial. Ce cantonnement a été renouvelé en 2008 pour une durée de 6 ans.

Donc les prud'homies de pêche sont uniques en Europe et parfaitement adaptées à la mise en place de solutions locales. Ce pourrait être un laboratoire au sein de l'Union Européenne, c'est la forme la plus élaborée de gestion collective des pêches en Méditerranée, c'est pas moi qui le dit, c'est François Féral, un juriste reconnu dans le milieu de la pêche. Et demain ? En France, nous avons montré que nous fonctionnons. Il y a eu un audit par un conseiller d'état, M. Roncière que nous avons rencontré à plusieurs reprises mais il n'est pas

sorti grand-chose de ce rapport. Tout le monde entend parler de réorganisation de la pêche française. Nous n'avons pas peur, les prud'homies ne disparaîtront pas mais nous voudrions que les prud'homies soient mieux reconnues et qu'on se serve de leur expérience de gestion locale qui permettrait d'avoir de bons résultats. Comme c'est un problème franco-français, la prud'homie n'est pas reconnue en tant que telle par l'Europe mais elle est mentionnée dans le livre vert en tant qu'interlocuteur crédible. Nous aimerions que les prud'homies soient intégrées dans l'organisation nationale et européenne qui va se mettre en place afin de poursuivre la création de solutions innovantes. Par leur expérience, les Prud'homies peuvent servir de laboratoire à des expérimentations à plus grande échelle. Les Prud'homies peuvent diffuser auprès des communautés de pêcheurs des expériences nouvelles en vue d'une pêche durable. Faute de cette reconnaissance, nous continuerons à fonctionner car notre patrimoine est bien ancré mais il n'y aurait pas de bénéfice de notre expérience. Selon les experts du WWF France et en particulier Benoît Guérin qui avait fait un rapport en 2007 : « Si la crise est globale, les solutions doivent être élaborées sur le terrain avec ceux qui vivent de la mer et de ses ressources, les prud'homies ont montré leur pertinence dans la gestion à vue, il faut s'inspirer de la gestion prud'homale pour construire une gestion moderne et efficace des différentes formes d'exploitation en partenariat avec les structures existantes... » Dans le projet du WWF, le lancement d'une étude concernait 2 exemples : les prud'homies méditerranéennes et la gestion de la langoustine dans le Golfe de Gascogne.

Lucien Biolatto (Président de Slow Food Provence) : j'ai beaucoup apprécié la présentation qui vient d'être faite. La Prud'homie c'est à la fois un système très archaïque qui date de 1859 – l'an pèbre comme l'on dit à Marseille – et en même temps un système très moderne. Quand on voit les déclarations du FMI dans les pays du sud pour envoyer des grosses machines qui coûtent beaucoup d'argent, et avec des résultats très décevants, d'un seul coup l'on se dit que ce doit être le niveau local qui doit décider avec de petites structures. Pouvez-vous préciser ce qu'il en est avec la gestion européenne ?

Didier Ranc : la gestion européenne depuis 25 ans a changé les règles du jeu. Déjà une partie de nos statuts a été abrogé, ce qui ne nous permet plus d'exercer notre rôle en bonne et due forme. La gestion européenne met en place des systèmes de licences, quotas... on en arrive à privatiser la mer au profit des plus riches, quelque part les multinationales de la pêche. Notre place dans ce monde-là ? On ne sait pas où l'on va, on est très inquiet. Les dernières mesures prises récemment concernent des licences mises en place par les comités régionaux qui obéissent à l'Etat français et à l'Europe : anguilles, naissains de moules. Il s'agit de licences individuelles et payantes. A partir de ce moment-là, on change tout à fait les données et l'on privatise la mer. Dans les statuts des Prud'homies, il est prévu que l'accès à la mer est libre : sans fermage, ni licence. Il y a cet espace de liberté que l'on est en train de perdre et qui nous mènera à la catastrophe.

Question d'un consommateur pour des précisions sur le thon rouge en Méditerranée et les produits d'élevage.

Didier Ranc : je suis pêcheur de thon rouge à la thonaille. On nous a interdit la thonaille qui est un filet flottant, dérivant, très sélectif et qui pêche du thon essentiellement, et accessoirement de l'espadon et des grandes castagnoles. Les bateaux font moins de 12 m hormis quelques-uns qui vont jusqu'à 14 m. On était 80 sur la Méditerranée à avoir un Permis de Pêche Spécial (PPS) pour pêcher du thon rouge. D'un autre côté, il y a une pêche industrielle du thon rouge avec des senneurs et l'on entend, par les médias, qu'il y a une surexploitation de la ressource. On doit être d'accord là-dessus. Les mesures qui sont en train d'être prises par l'ICCAT envisagent un moratoire total. Ce qui est dramatique c'est que nous les petits métiers, avec les petites quantités que l'on pêchait, l'on gagnait notre vie. Aujourd'hui nos matelots sont au chômage et nous on essaie de survivre avec autre chose. En tant que consommateur, la situation est paradoxale : dans la mer, c'est plein de thons rouges qui sont payés par les thoniers senneurs qui les vendent aux espagnols qui les font grossir en cages pour le marché japonais. Et le consommateur français n'a plus le droit de manger de thons rouges de Méditerranée. Nous on n'a plus le droit de les pêcher et vous de les manger. Sur le marché vous trouvez du poisson importé du Yémen, de l'Océan Indien, du Pacifique. Ça arrive congelé ou sous vide avec tous les risques d'intoxication alimentaire qu'il peut y avoir.

Le poisson d'élevage, nous pêcheurs on est contre. Pour nous, c'est une concurrence déloyale sur les marchés. Ça occupe de l'espace en mer et surtout pour nourrir 1 kg de poissons d'élevage, il faut 5 kg de poissons sauvages transformés en farine... Il y a une pêche minotière qui existe, qui pille des ressources des pays tiers pour faire de la farine, tout ça pour nourrir des poissons que nous avons en cages ici... Les gens des pays tiers

crèvent de faim et eux on leur pille leurs ressources ! Sans parler de la pollution. La rade de Toulon est polluée par l'aquaculture. Au Chili aussi, c'est affreux...

Christine Sandel (Conseil Régional PACA) : concernant le Cantonnement du Cap Roux, pourquoi toutes les Prud'homies ne s'engagent pas dans cette démarche qui semble intéressante pour la préservation de la ressource mais également pour enrichir les zones de pêche aux abords de la réserve ?

Didier Ranc : chaque Prud'homie, par le biais des règlements prud'homaux, a des zones de protection temporaires. L'une des principales mesures de protection concerne le frai ou la reproduction, cela s'appelle le « mouton ». On en a pour la rascasse, le rouget... A une période de l'année, quand les poissons se regroupent pour frayer sur certaines zones, on y interdit la pêche pour préserver la reproduction. Concernant un cantonnement permanent, la Prud'homie de St Raphaël est grande et a suffisamment de place pour geler une parcelle. Nous à La Seyne-St Mandrier, on n'a pas assez de place, on est encerclé par la rade de Toulon, les zones militaires, la presqu'île de St Mandrier, on va jusqu'au Cap Sicié, donc on n'a que la baie des Sablettes pour pouvoir travailler, ce n'est donc pas possible. Les zones militaires sont déjà des « zones protégées ». Mais dans le Var, il y a plusieurs zones protégées, plus Natura 2000 qui se met en place. On n'a pas trop à se plaindre...

Christine Sandel : Est-ce une démarche appréciée des pêcheurs ?

Didier Ranc : tout à fait. Le poisson vit tranquillement et cela permet d'enrichir les zones alentour.

Jean-Luc Coupeux (prud'homme de Giens) : je voudrais souligner le fait que les règlements prud'homaux sont adaptés à nos petits métiers et à nos zones de pêche alors que les règlements européens et nationaux ne sont pas adaptés. 09,01 (288)

Didier Ranc : le texte européen sur les mesures techniques remplace à peu près ce qui a été abrogé du décret de 1859. C'est un texte général, après chaque prud'homie peut être plus restrictive pour s'adapter à la géographie locale.

Christian Décugis : par exemple si le règlement européen fixe un maximum de 6000 m de filets pour 3 hommes à bord, dans la Prud'homie de St Raphaël on a fixé 5000 m maximum. On est donc plus restrictif que le règlement européen. La réglementation prud'homale est évidemment mieux adaptée puisqu'elle est faite entre les pêcheurs, c'est un consensus auquel tout le monde se plie, même les un ou deux récalcitrants...

Jean-Michel Le Ry : je suis ancien directeur d'OP et actuellement ingénieur-conseil à la pêche en Bretagne : quelle analogie avec les cofradias en Espagne ? La grosse différence entre la Méditerranée et les autres zones c'est qu'il n'y a pas d'espèces sous quotas, sauf pour le thon rouge. C'est une grande spécificité. Par ailleurs, vous avez la superposition de 3 structures : les prud'homies qui remontent au Moyen-Age et même à l'Antiquité, les comités des pêches créés en 1945, et en 1975 la création des organisations de producteurs européennes. Soit un empilement de 3 structures et c'est un inconvénient. Peut-être est-ce le moment de proposer une réflexion à partir des Prud'homies, ou des comités des pêches, pour une gestion territoriale...

Christian Décugis : 2 spécificités méditerranéennes : pas de quotas sauf sur le thon rouge, et l'anguille maintenant, et pas de Zone Economique Exclusive (ZEE). A 12 milles nautiques, on est dans les eaux internationales. Les règlements européens sont

Jacques Sacchi (Ifremer) : le côté particulier de la Prud'homie, par rapport aux Cofradias ou aux coopératives italiennes, est son aspect de territorialité. De par l'aspect territorial de sa gestion, la Prud'homie peut difficilement intervenir au-delà des eaux nationales. Enfin, la Prud'homie ne peut être moins restrictive que la gestion nationale ou européenne. La gestion de l'ensemble des ressources méditerranéennes est du ressort de la CGPM (commission générale des pêches en Méditerranée).

Elisabeth Tempier : Un prud'homme peut-il nous expliquer comment s'organise la succession des différents métiers dans le temps, ce qui nous aidera peut-être à comprendre le pourquoi de la spécificité méditerranéenne ?

Didier Ranc : pour les petits métiers (bateaux de -12m), ils sont adaptés à la saison, avec une très grande capacité de réaction très rapide ; on peut changer de jour en jour par rapport à la lune, au temps, au courant, au marché tout simplement, ou par rapport à une espèce qui serait présente. Il nous faut être très polyvalent. On peut viser en moyenne une dizaine d'espèces dans la journée avec des filets différents : rougets, palamide, bouillabaisse... On a besoin pour gagner notre vie de diversifier nos apports pour mieux vendre sur le marché. L'hiver, on pêche le pélagique qui est le plus présent. Au printemps, on attaque les rougets, la bouillabaisse, la soupe, les langoustes, encore un petit peu de pélagique... L'été, on va plus au large pour pêcher la langouste, l'espadon, le merlan, le maquereau... On évolue ainsi tout au long de l'année.

Gérard Carrodano : ancien Prud'homme à La Ciotat, pêcheur en plongée, relativement polyvalent, j'ai fait de la mer mon métier et j'ai la chance de vivre de ma passion. Je veux soulever un petit problème qui est au cœur de votre zone. En 2008, je ne peux plus supporter les pétardements. On élimine des lots de munition, ou autres expériences, en les faisant « péter » dans la mer. Personnellement, j'ai pu faire capoter le dernier pétardement sur La Ciotat d'un véritable engin de la guerre, trouvé à terre. J'entends régulièrement sur la DHS -parce qu'ils n'ont même pas la décence de passer sur un canal crypté - qu'on fait partir des bateaux et on stérilise un périmètre maritime au détriment des pêcheurs à qui on inflige sans arrêt des lois de plus en plus draconiennes. On sert de plus en plus le garrot avec des lois qui bien souvent n'ont ni queue ni tête. Si les personnes qui sont présentes ici peuvent relayer ce qui se passe dans la mer et qui, sous couvert de l'immunité diplomatique de la Marine, consiste à faire péter des munitions en mer. Quand on voit à la télé des compagnes de dauphins qui s'échouent, on parle toujours des pêcheurs professionnels et jamais de l'impact de ces pétardements. Y a-t-il eu une demande d'étude auprès d'Ifremer sur ces cadavres ? Ces cétacés sont 100 fois plus réceptifs que nous aux ondes et aux ultrasons, on peut se poser des questions. Si un jour ces pétardements s'arrêtent ce sera grâce à la communication transmise par les médias et par chacun d'entre nous. On a d'autres méthodes pour éliminer des munitions, à commencer par ne plus en fabriquer.

Applaudissements

Michel Lavaix, prud'homme de Carqueiranne : nous, on travaille sur un guide de bonnes pratiques dans lequel on se donne des règles et d'un autre côté l'on est témoin, quasi quotidiennement, de pétardements de la Marine nationale et l'on s'étonne après que les pêcheurs ne veulent pas adhérer à ce guide de bonnes pratiques !

Didier Ranc : dans la zone entre Toulon et les Iles d'Hyères, on est intervenu plusieurs fois...

André Le Berre (Président Comité Régional de Bretagne) : juste pour apporter une précision, nous avons eu un problème similaire, en 1993-94, notamment avec des tirs de missiles par des sous-marins nucléaires presque en face de chez nous. On avait contacté le préfet maritime et depuis cela se passe bien. C'est à nous à provoquer le dialogue.

Didier Ranc : il y a des pétardements qui se font la veille des fêtes de Noël ! Cherchez pourquoi... L'année dernière, on nous a interdit la thonaille à partir du 20 juillet parce que soi-disant on prenait des dauphins. On a mis des répulsifs, fait des études de suivi... Bref. En août et septembre plein de dauphins sont venus s'échouer sur nos côtes, ce n'était pas nous, on n'y était pas...

Alain Barcelo, Parc National de Port-Cros (présentation de diapositives) : sur la question des pétardements, le Parc de Port-Cros fait partie du Sanctuaire des mammifères marins. Le Parc National de Port-Cros a été créé en 1963, avec une surface marine de 1300 ha. La protection terrestre et marine a maintenant 45 ans, avec une interdiction des arts trainants et de la chasse sous-marine en 1963. La réglementation marine est assez complexe mais toutes les activités sont encadrées et réglementées, le plus souvent en concertation avec les professionnels. Il y a une pêche artisanale autorisée dans le périmètre du Parc et réglementée par une Charte que l'on élabore avec les pêcheurs professionnels lors des réunions annuelles. 3 types d'informations sont utilisés :

- les déclarations de captures (les pêcheurs remplissent chaque année un agenda de pêche avec leurs prélèvements),
- un suivi des filets par nos agents lors de leurs sorties,

- un embarquement des scientifiques avec les pêcheurs pour des relevés très précis. L'obtention de ces données est rendue possible du fait de la participation des pêcheurs. 5% du périmètre de l'aire marine sont interdits à la pêche car réservés aux sites de plongée ou baignade.

Les Parcs nationaux ont un niveau de protection parmi les plus élevés. On peut donc se poser 2 questions :

1°) ces contraintes empêchent-elles l'activité de pêche professionnelle ?

2°) cette pêche nuit-elle à la conservation des habitats et des espèces, l'une des 2 activités principales du Parc avec l'ouverture au public ?

1°) Non. Sur le relevé des filets, l'activité de pêche est répartie autour de Port-Cros. Pour la zone de Port-Cros et Le Levant, l'effort de pêche n'est pas inférieur à ce qui se fait ailleurs, notamment dans la rade d'Hyères. Si l'on prend la capture par unité d'effort (poids de poisson par longueur de filets et par jour de sortie), on est entre 1,3 et 2,2 kg pour 100 m de filets par jour, soit des données comparables, voire supérieures, à ce qui se fait ailleurs.

2°) Les habitats sont en excellent état, parfois dégradé par d'autres causes (comme la caulerpe ou la racemosa) mais pas par la pêche. On a des espèces dont les quantités et densités sont satisfaisantes, voire très élevées. L'exemple d'une espèce phare comme le mérou montre que sur 30 ans, le nombre de mérous a fortement progressé. Pour le corb, la population augmente dans le territoire du Parc....

Nous observons toujours une évolution de l'effet réserve, au bout de 44 ans. Trois hypothèses peuvent être faites pour répondre à cela : c'est un effet de la diminution des prélèvements (la pêche de loisirs a été totalement interdite à partir de 1999), ce peut être un effet temporaire qui disparaîtra lors des prochains relevés, ou encore c'est une évolution propre à certaines espèces.

Donc la biodiversité de Port-Cros ne semble pas du tout menacée par la pêche artisanale telle qu'elle se pratique actuellement. On a une qualité des sites exceptionnelle. En l'état de nos connaissances actuelles, il n'y a pas d'interaction négative entre la pêche artisanale - en précisant aussi qu'elle est issue d'une culture prudente, c'est important puisqu'elle est à la base des règlements de la Charte - et la protection de notre environnement marin. Ces données sont publiées dans une revue scientifique et elles confirment l'intérêt que l'on a à travailler avec les pêcheurs.

Jean Canale (Prud'homme des Salins d'Hyères) : j'aurais aimé dire à Mme Sandel, la réserve de Port-Cros a, à peu près les mêmes résultats que le Cantonement du Cap Roux et il y a des pêcheurs de dans. On peut évaluer l'impact de la pêche. Également la production de poissons débordante. Beaucoup d'espèces pêchées dans le Parc qui intéressent les pêcheries qui sont à côté. Les prud'homies sont les unes à côté des autres mais n'ont pas toutes les mêmes types de pêche. Certaines ont des arts trainants et d'autres sont basées sur l'art fixe. C'est ce qui permet à chacune d'y trouver son compte. Dans le Parc national, les arts trainants sont interdits mais tout ce qui en sort profite aux Prud'homies voisines. Pour les réglementations, on se rencontre une fois par an et on discute. Ces règlements sont à la base les règlements des prud'homies donc on n'a pas de surprises. L'application est stricte, du fait du contrôle exercé par le Parc National. S'il y a eu un débordement, le Prud'homme reçoit un PV du Parc National et l'on évalue la situation avec le pêcheur. Il y a parfois du mauvais temps ou des paramètres qui font qu'on ne peut pas faire comme l'on veut. C'est pas facile de travailler sur l'eau avec de petites embarcations artisanales, on n'a pas toujours le matériel nécessaire pour se positionner... On limite la longueur et la puissance des bateaux... Certaines personnes retrouvent le fait de se plier aux règles. Dans certaines prud'homies, on a parfois des difficultés à fonctionner car les gens en ont ras le bol de se faire contrôler en permanence, de voir des injustices. Là, on s'appuie un peu sur le Parc National et une fois par an, lorsque l'on discute, certains vident leur sac et quand on s'en va tout le monde est content. C'est aussi plus facile parce que le Parc est petit par rapport à celui de la Mer d'Iroise qui est énorme. Ça nous paraît facile parce que cela fait longtemps qu'on travaille ensemble. Les gens sont devenus des copains que l'on respecte. De toutes les manières, si l'on ne les respecte pas, on peut voir son autorisation refusée l'année d'après. C'est l'ensemble des pêcheurs qui l'écartent. Même dans la pêche, il y a des gens - non des voyous - mais des gens qui ont des difficultés, au démarrage, à pêcher (il ne suffit pas de jeter un filet à la mer) et donc à se plier aux règles. Dans le Parc, les agendas permettent de voir où les autres mettent leurs filets et donc, pour un jeune pêcheur, de devenir performant plus vite qu'ailleurs.

Concernant les pétardements, on vit les mêmes problématiques. Sur la carte, vous voyez le Parc National et, à proximité, il y a une zone où se font les pétardements (pétarades). Les dragueurs de mines sont obligés de faire des exercices - un ou deux par an – avec 600 kilos ! On avait mis un peu le feu au poudre (!), ça a provoqué la pagaille et nous sommes allés participer aux tirs. Il disait que ça n'avait pas d'incidence sur les poissons. Dans cette zone, il y a des milliards d'alevins de petits rougets (17.01) qui engendrent les saisons à venir. Maintenant, on n'en prend plus dans cette zone, ou 5 par jour, vous voyez les dégâts que cela peut faire... Ce sont des têtes de missiles, des missiles que l'on dévisse, ils sont inertes bien-sûr mais la charge existe, ce sont des K10... De cette façon on se débarrasse des 600 kg, sinon il faudrait les envoyer dans une usine de retraitement. Depuis que l'on a mis la pagaille, la limite a été fixée à 110 kg dans cette zone. On a gagné 490 kg mais on n'a pas gagné la bataille. Je ne comprends pas que l'on fasse péter de la dynamite à côté du Parc National, de Pélagos, de Natura 2000... Nous pêcheurs, avec toutes les règles que l'on nous impose, on comprend mal... Les géniteurs qui ne sont pas morts partent de la zone...

Alain Ponchon : Pourquoi les militaires vont dans cette zone ?

Jean Canale : parce que c'est une rade militaire avec un port militaire, il y a une zone de mouillage pour les bateaux de l'armée, et Le Levant est une zone d'entraînement pour la flotte militaire de Méditerranée. Il y a un projet de Natura 2000 pour lequel la Marine n'est pas favorable.

Elisabeth Tempier : il y a les questions des pétardements mais également d'autres actions qui dénaturent les espaces marins. Il y a 8 ans en arrière, le prud'homme de Palavas nous avait expliqué les projets de comblement et de lotissement d'étang sur le territoire de la Prud'homie et comment les pêcheurs avaient essayé, à leurs dépens, de préserver ces zones naturelles...

Benoît Ségala (ADEP) : Ces actions ont été menées avec les prud'hommes qui sont allés un peu au-delà de leurs attributions traditionnelles. Je suis militant associatif, je m'intéresse à la protection de l'environnement sur le littoral et les étangs. Je suis venu vous témoigner des problèmes juridiques qui vous ont déjà été relatés en 2000 et suis dans la même galère que Jean-Pierre Molle, prud'homme de Palavas, et Serge Pellat, ancien prud'homme, qui se sont impliqués dans la protection de leurs zones de travail. Nous nous sommes retrouvés, eux, moi et d'autres, assignés au tribunal de grande instance (TGI) pour « abus d'ester en justice » tout simplement parce que certains trouvaient que nous étions allés trop loin au niveau du tribunal administratif, à vouloir faire appliquer la loi littoral finalement. Cela a commencé il y a une vingtaine d'années. Des citoyens de tout horizon, autour de Palavas, ont décidé d'agir et se sont engagés, à l'époque derrière F. Féral. Il y a eu différentes actions, simplement pour faire accepter la loi littoral. On a essayé la concertation mais sur de nombreux projets, nous avons dû aller au tribunal administratif. Sur certains dossiers, naturellement, nous avons été déboutés, mais le bilan est globalement positif, surtout pour l'environnement. Au fur et à mesure des POS successifs, nous avons pu faire reculer les ambitions de la commune. En 10 ans, une quarantaine d'hectares, qui était classée en zone urbanisable, a été affectée en zone naturelle : une partie sud de l'Etang du Grec, qui avait vocation à être comblée et urbanisée, est protégée par un arrêté de biotope qui fait partie intégrante du périmètre d'une zone Natura 2000. Le problème est que la Commune a trouvé que ces associations avaient suffisamment entravé les projets de bétonnage de la station balnéaire et, pour faire taire ces citoyens gênants, elle les a assignés au TGI, comme l'avait fait peu de temps auparavant un promoteur. Celui-ci avait réussi à faire condamner les associations, mais non les personnes physiques (les administrateurs). Avec la commune, on s'est mieux défendu et, dernièrement, la cour d'appel de Montpellier, le 26 mars 2008, a débouté la commune de Palavas qui contestait le jugement du TGI qui lui était déjà défavorable. Donc les associations ont été confortées dans leur action de protection environnementale – déjà le jugement de 2007 le reconnaissait – mais la commune persiste par un pourvoi en cassation. On se demande où est l'abus et l'acharnement. Cela dure depuis 1995, soit 13 ans, pour avoir essayé de faire appliquer la loi littorale. Voilà, un exemple de gestion locale, en lien avec la gestion prud'homale, où l'on peut voir que les pouvoirs des communes sont parfois exagérés dans le cadre de la décentralisation...

René-Pierre Chever (représente le Collectif Pêche et Développement, sa partie bretonne et nationale) : tout d'abord je suis très heureux d'être ici. C'est la 2^{ème} fois que nous fêtons ce 21 nov. 1997 en Méditerranée. Ceux qui ont participé à l'édition 2000, à Six-Fours, s'en souviennent encore. L'accueil avait été particulièrement chaleureux, le repas délicieux, et les débats animés. Cette date a été décidée à New-Delhi où nous étions une centaine de représentants, divers et variés du Monde, à préparer, ce qui nous semblait important à l'époque, la mise en place d'un Forum mondial. On avait décidé d'une première assemblée générale à Loctudy en 2000, et

l'on s'était dit que, pour fêter cela et entretenir la flamme, chaque 21 novembre, on se réunirait, chacun dans son pays, avec ses moyens, ses possibilités, pour avoir une réflexion globale un peu détachée du quotidien. C'est la 10^{ème} réunion que l'on fait donc aujourd'hui, et la 2^{ème} en Méditerranée, les autres s'étant déroulées sur les autres façades.

Je suis également chargé de remercier tous les acteurs qui ont permis à cette Journée de se dérouler: la Région PACA et son Président M. Vauzelle, le Département du Var et son Président, M. Lanfranchi, les maires locaux dont naturellement M. et M. Vialatte, et sans doute bien d'autres. Je veux également remercier l'Agence de l'eau qui soutient le journal L'encre de mer - qui, de mon point de vue de breton, est un merveilleux journal sur la pêche, et pas seulement en Méditerranée puisqu'il y a des articles sur la pêche mondiale - les gens du Parc National de Port-Cros, ceux du Parc Marin de la Côte Bleue, la Coordination des pêcheurs de l'Etang de Berre et de sa Région, le Laboratoire de Patrice Francour (Laboratoire des Ecosystèmes Côtiers Marins Et Réponses aux Stress - Université de Nice Sophia Antipolis), Ifremer Sète, Jean-Paul Rocher qui est un éditeur, et naturellement l'Association Bleue-Passion qui nous a déjà démontré ses talents de puis ce matin. Il faut également remercier les ONG présentes: Slow-Food bien représenté aujourd'hui, Seafood Alliance, le WWF avec lequel nous ne sommes pas toujours d'accord sur tous les points, évidemment l'IPFM qui nous accueille dans d'excellentes conditions, et le CFA de Giens. Il faut également remercier les pêcheurs au travers du Comité des pêches du var et naturellement les Prud'homies qui étaient très présentes dès ce matin. A titre personnel, je remercie tous les participants dont certains viennent de loin, notamment la délégation bretonne. Je trouve cela particulièrement intéressant et chaleureux. En y réfléchissant, hier soir, je me disais qu'il y avait une étrange, presque double fascination entre la Bretagne et la région PACA. D'un côté, de notre point de vue, on a une pêche apparemment mouillée dans un décor touristique et urbain très imposant; de l'autre côté, les pêcheurs d'ici reconnaissent que la pêche atlantique est très impressionnante et parée de toutes les qualités ou de tous les défauts. On entretient, de par et d'autres, un certain nombre de mythes. Quand on y regarde mieux, on s'aperçoit que la pêche méditerranéenne résiste, qu'elle a probablement déjà intégré un autre mode de développement ou d'existence, et que la pêche atlantique traverse en ce moment une très grave crise et passe d'une analyse qui était strictement sectorielle à une analyse pluri-sectorielle, ce que vous faites de puis de nombreuses années.

Je tiens à rappeler qu'il y a une coopération décidée entre les Pôles de compétitivité mer, en Bretagne et en Paca, et entre ces 2 présidents de région. On aurait pu se demander pourquoi la Bretagne ne s'est pas alliée avec la région de Boulogne. Il y a donc un lien particulier et de longue date entre ces 2 régions.

Outre le fait d'être une réunion entre amis, l'avenir des pêcheurs se décide aujourd'hui très loin de leurs organisations prud'homales, des comités des pêches et des quais. En octobre 2008, à Bangkok, il y a eu une réunion à laquelle j'ai participé avec quelques méditerranéens également, où la société civile - pêcheurs et ONG - a décidé, en accord tacite avec la FAO, de faire un pas de plus pour que la pêche artisanale soit reconnue dans le Monde. Ce n'était pas très facile car vous imaginez bien que les points de vue peuvent être différents, qu'il faut s'accorder, discuter en de multiples langues, jusqu'à tard dans la nuit bien souvent. Nous sommes arrivés à un accord qui peut se résumer ainsi: dans le système de la FAO aujourd'hui, il y a une commission spécialisée dans la pêche, le COFI (comité des pêches de la FAO). Ce COFI a 2 commissions spécialisées pour le commerce international du poisson et pour l'aquaculture. (On s'étonne parfois des flux commerciaux de poissons mais, d'une certaine manière, tout a déjà été décidé...). La grande question était de savoir si la FAO, et les gouvernements qui y participent, allait accepter, soit une commission, soit un groupe de travail spécial, sur la pêche artisanale et son développement dans le Monde. Cela paraît très lointain mais cela veut dire que le point de vue de la pêche artisanale pourrait tout d'un coup disposer d'un staff, de moyens financiers, d'outils... afin de pouvoir étayer son point de vue. Voilà l'une des actions que mène le Collectif Pêche et Développement et qui n'est pas forcément très visible. Cela dit, pour les 5 à 10 ans à venir, si une telle structure se met en place, cela aura des répercussions ici-même. Le combat des pêcheurs est donc difficile car il faut, à la fois, gérer le quotidien et en même temps qu'ils aient un œil sur ce qui se passe fort loin. Quelques questions fondamentales se posent: une telle structure va-t-elle être créée? Quelle sera la position de la France et de l'Europe? Il ne suffirait pas, de mon point de vue, que les pays d'Asie, par exemple, ou d'Amérique latine militent pour la constitution de cette fameuse commission artisanale (pour aller vite) et que l'Europe qui nous représente le refuse au nom d'intérêts industriels (ce qui est fort possible). Pour le moment, je ne sais pas très bien qui fait du lobbying pour que l'Europe adopte une position en faveur de la pêche artisanale. Il serait temps que l'Europe et la France prennent en compte cette réalité et respecte le secteur artisan, respecte les pêcheurs qui ont la capacité de s'organiser et mettent du lien entre les territoires, et entre

les ports et les territoires. On ne peut plus avoir une logique du type « import ». En France, 85% des produits de la mer viennent des pays tiers – c'est colossal - mais on ne réfléchit pas forcément à la façon dont ces importations ont été produites. Ici on est excessivement exigeant sur des normes écologiques, qualité de l'eau, façons de travailler, questions de justice sociale tout simplement - ce qui est parfaitement normal – mais qu'en est-il des produits importés ? C'est un très lourd débat. Pour suivre toutes ces problématiques lointaines, les pêcheurs doivent s'organiser. En décembre 2008, est également prévue à Barcelone une réunion importante organisée par le WWF. Il va s'agir d'établir un guide de la pêche durable en Méditerranée. De mon point de vue, les pêcheurs méditerranéens doivent y être et avoir les moyens financiers d'y être. Je voulais faire passer ce message. Il est important que les pêcheurs disposent également de structures d'ONG, du type Pêche et Développement qui vient supporter directement leur activité. Soyez à l'écoute, Mesdames et Messieurs les Politiques de PACA et de Bretagne. Les pêcheurs artisans sont une pièce essentielle de votre territoire et ils sont porteurs d'avenir, j'en suis certain.

Elisabeth Vallet : Je représente Alliance des produits de la mer – Seafood choices Alliance. Nous sommes une organisation internationale qui travaillons avec les différents acteurs de la filière et notamment ceux qui s'approvisionnent auprès des pêcheurs et qui ont donc un choix crucial dans le choix des espèces mises en vente. Nous essayons de réunir les différents acteurs de la filière pour constituer un marché durable des produits de la mer. La dimension artisanale ici est très importante, et nous souhaitons travailler avec vous ainsi que les différents acteurs pour une meilleure préservation des ressources d'une part, et la pérennité de la filière d'autre part. La pêche artisanale a toute sa place. En tant qu'ONG, nous essayons de promouvoir des pratiques durables, et nous avons été très intéressés par la démarche prud'homale qui montre une expérience et une compétence dans la gestion des territoires, même si certains paramètres peuvent encore être améliorés. Nous sommes ravis d'être associés à cet événement et nous sommes sûrs que ce sera une journée très intéressante et constructive.

Lucien Biolatto : nous sommes plusieurs, ici, à représenter Slow Food qui est un mouvement international qui défend partout à travers le monde (85000 adhérents et 137 pays – particulièrement en Europe du Nord) la diversité des produits, la diversité des goûts face à la standardisation imposée par l'industrie agro-alimentaire. Nos actions touchent l'éducation du goût, soutien des produits et de la biodiversité, soutien des petits producteurs... Localement, on s'est peu intéressé jusqu'à présent à la question de la pêche et nous sommes contents d'être ici.

Christine Sandel : bonjour, je suis venue « incognito » et suis conseillère régionale déléguée au littoral. Je vois que le Service Mer de la Région est représenté. Le sujet m'intéresse particulièrement car je suis océanographe de formation. A suivre également cette problématique : « De la mer à l'assiette » car se développent en Région PACA les AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne), une façon d'aller du producteur au consommateur et d'impliquer les citoyens dans cette démarche paysanne. On verra peut-être se développer sur la mer ce type d'organisations, en peu dans le sens de l'association Slow Food. Je suis très contente d'être là. Je connais certains prud'hommes et pêcheurs présents dans la salle. J'apprends beaucoup et je crois que la formation des élus est importante et qu'ils doivent aller à votre contact pour développer leur sens critique.

Raphaëlle Leguen, 1^{ère} adjointe de la Mairie de La Seyne : je suis très contente de cette réunion à La Seyne et de vous accueillir ici. Je suis particulièrement concernée par cette journée même si je suis une horrible « aquacultrice ». J'ai une formation de marin-pêcheur et suis embarquée. J'ai trouvé curieux, intéressant et peut-être formidable que la FAO s'intéresse aux petits métiers. Si c'est par ce biais que la petite pêche peut être reconnue, c'est tant mieux, car cela fait des années que nous militons pour faire reconnaître nos connaissances, nos qualités, le fait que l'on tienne compte de la ressource, que l'on ne pêche jamais trop, que l'on valorise l'intégralité de nos prises... Finalement, même si de grands intérêts continuent à exister, l'on va peut-être finir, avec l'appui de la FAO, par être reconnu et défendu.

Gérard Pélati, 1^{er} vice-président de la Chambre des métiers du Var : j'ai eu la lourde tâche de remplacer notre président qui nous a quittés brutalement il y a 3 semaines. Vous êtes ici dans un local de la Chambre des métiers, et vous êtes ici dans « votre » local. Il a été créé, suite à la volonté et au désir des élus de la Chambre départementale des métiers, avec des financements européens, régionaux et avec l'aide de la municipalité de La Seyne qui nous a donné les terrains. Que fait-on dans ce local, cet institut ? De la formation car le Var a un vaste territoire, certes, mais c'est une très grande fenêtre sur la mer qui était jusqu'à présent inexploitée. On a donc commencé à créer des formations liées à la mer. Il y a ici le Directeur de cet institut, M. Lavallée. Je

saluerai aussi le Président nationale de la Confédération des poissonniers de France, avec la présidente départementale qui va nous rejoindre. Pourquoi ne pas inclure les produits de la mer dans le slogan « Mangez des fruits et des légumes ! » car il y a dans le poisson des éléments qui ne sont présents ni dans les fruits et les légumes ? Boulanger de profession, je suis sensible à cette « image » des produits qui vient de la demande des consommateurs. Vous y travaillez, très bien, continuez. Cet institut vous est dédié et je suis très heureux que vous l'ayez choisi pour cette journée.

Eric Lavallée (Directeur IPFM): je voulais me joindre à ces remerciements, en tant que Directeur général de cet établissement. Les principes donnés par les élus de la Chambre étaient que cette Maison soit celle des professionnels. Je répète donc que vous êtes chez vous. Par ailleurs, ce centre de formation a quelques particularités dont l'une d'entre elles est que nous avons un pôle économique. La formation doit être un accompagnement de l'économie et de l'emploi, cette journée l'illustre. Le monde économique nous guide vers des actions de formation que nous devons réaliser pour les chefs d'entreprise, les salariés et les jeunes. Aujourd'hui, ces jeunes sont mis à l'honneur puisque certains se dirigent vers des professions maritimes, ils étaient dans la salle tout à l'heure. Ils reviendront pour midi où d'autres collègues, de jeunes apprentis du CFA de Giens géré par la Chambre des métiers, nous auront préparé le repas à partir des produits de la pêche artisanale. On est dans l'illustration maximale de ce que nous souhaitons faire : les jeunes au service de leur métier, de leur apprentissage, vers les entreprises que vous représentez. A mon tour de faire une proposition : continuez à dire qu'à La Seyne sur mer, il y a un Institut avec des partenaires qui œuvrent pour que les métiers de la mer soient les mieux représentés avec les compétences que vous attendez.

Robert GANDOLFO : Je représente le Pôle Mer de compétitivité en PACA. Les Pôles sont là pour aider au développement des métiers de la mer et des pêcheurs en particulier. Ils ont été créés pour développer des projets d'innovation, de recherche et développement. Notamment pour la pêche, nous travaillons de façon étroite avec nos collègues de Bretagne. Nous avons des projets de recherche sur des engins de pêche mieux adaptés, des projets sur les économies d'énergie. Il est important que l'exploitation des navires soit optimale. Un autre thème concerne la sécurité des navires, nous avons un projet commun et vous devriez avoir des retombées dans quelques mois ou quelques années. J'espère que ce projet permettra d'éviter des accidents, encore trop nombreux aujourd'hui. Le pôle est là pour vous aider, même si jusqu'à présent les projets ont surtout concerné l'aquaculture. Par ailleurs, nous étions la semaine dernière dans ces locaux, avec vos collègues du Québec. Les propos qu'ils tenaient étaient en phase avec les vôtres. Ils font la pêche du homard mais ont les mêmes difficultés que vous, et le pôle peut être un relais pour aider...

Repas

1°) Table ronde sur la gestion de la ressource et des territoires

Benoît Guérin (Secrétaire du Comité Consultatif Régional Atlantique-sud) : je voudrais remercier les organisateurs de cette journée. Mon rôle va essentiellement consister à jouer le chronomètre et vérifier que l'on continue à avancer et vous laisser la parole. Je voudrais commencer avec Frédéric Bachet qui va vous présenter l'expérience du Parc Marin de la Côte bleue, les relations pêche et environnement de cette aire marine qui a probablement le droit d'ancienneté en Méditerranée française.

Frédéric Bachet (Directeur Parc Marin de la Côte Bleue) (*présentation de diapositives*) : cette expérience est partie d'un travail étroit, dès le début, avec les pêcheurs professionnels. C'est 30 km de côtes entre Marseille et Martigues avec 2 zones protégées et un ensemble de récifs artificiels devant le littoral. Il est géré actuellement par un Syndicat mixte, un établissement public qui rassemble la Région, le Département, les 5 communes de Martigues au Rove, les organisations professionnelles de la pêche de Marseille et Martigues, Prud'homies et comités locaux de pêche. Au départ, il s'agit d'un programme de développement de l'aquaculture et de gestion des ressources marines qui date de 1980 et qui a été adopté par la Région. L'objectif était d'essayer une aquaculture à petite dimension pour compléter les revenus des pêcheurs –cela a été testé mais les résultats n'étaient pas toujours efficaces- et essayer de créer des zones marines protégées, des récifs artificiels comme outils de gestion de la ressource à disposition des pêcheurs. Il y avait aussi l'idée d'un parc régional en mer. En 1983, la Région a proposé aux communes littorales de la Côte Bleue de s'associer à ce projet expérimental d'un parc régional en mer. La Côte bleue est une partie littorale entre le Golfe de Fos et Marseille, la dernière côte rocheuse de Provence, à proximité de l'embouchure du Rhône, située donc avant le Golfe du Lion. Elle est située également entre deux sources de pollution potentielle : les industries du Golfe de

Fos et la Ville de Marseille, et elle a une vocation naturelle car peu habitée, avec des grands zones naturelles qui appartiennent au Conservatoire, et avec le plus grand herbier des Bouches du Rhône. Il y avait donc un intérêt fort à protéger cette partie du littoral. A la frontière entre deux zones, on est sur des enjeux de ressource et de pêche importants avec une pêche très diversifiée, essentiellement de petits métiers. 40 bateaux aux petits métiers sur les 3 ports principaux de la Côte bleue, 60 marins, des filets très variés, un ou deux palangriers et la récolte du corail rouge, et des oursins en hiver. Plus une pêche chalutière en provenance de Port St Louis, Port de Bouc, Saumaty (Marseille) qui est normalement interdite à moins de 3 milles du littoral. Depuis 2 ans nous sommes sur des évaluations de pêche de loisir qui est loin d'être négligeable, et même assez intense le long de la côte, toute l'année.

Nous sommes partis de la création de la réserve de Carry qui était un cantonnement de pêche prévu pour 3 ans. Le travail avec les pêcheurs a été de voir comment gérer au-delà de ce cantonnement la zone périphérique. Les pêcheurs ont demandé, et même conditionné le renouvellement du cantonnement, à la mise en place de dispositifs de protection contre le chalutage illégal dans la zone côtière. On a mis, en plusieurs programmes, 2500m³ de récifs artificiels et presque 200 obstacles par rapport au chalutage illégal. A cette époque, les chalutiers passaient sur l'herbier dans les zones coralligènes. Il y avait également un problème de cohabitation entre les métiers. Les petits métiers étaient cantonnés sur les zones non chalutables, avec donc une pression importante sur ces zones + le problème fréquent de filets emportés. Le Parc marin, qui était alors une association, s'est étendu à cette époque à la ville de Martigues et a intégré le Comité local et la Prud'homie de Martigues. Les pêcheurs professionnels ont proposé, et délimité, une deuxième réserve devant le Cap Couronne et demandé la mise en place de récifs à cet endroit. Donc en 1996, nous avons 17 km d'alignements de récifs et obstacles au chalutage, ainsi que 2 cantonnements de 210 et 87 ha.

Les résultats obtenus sur les réserves ont été rapides. On a comparé 2 zones, dans et hors réserve, et constaté des « effets réserve » :

- une densité plus importante des espèces de fond, notamment de labridés, sparidés,
- une régularité dans la présence d'espèces « rares » comme le denti, le loup, 8,33 (93) qui atteignent en été des densités importantes,
- un retour d'espèces comme le mérrou et le corb.

Pour la réserve du Cap Couronne, créée à l'initiative des pêcheurs professionnels, on les a associés pour le suivi scientifique. Des pêches expérimentales sont faites tous les 3 ans au trémail, en ayant intégré un point o avant la création de la réserve. En 1995, soit avant la réserve, 5 pièces de trémail capturent 21 kg de poissons, en 1998 : 46 kg, en 2001 : 48 kg et en 2004 : 91 kg (même filet, même pêcheur, même site). Le poids moyen des poissons capturés est passé de 102 g à 216 g.

Pour avancer dans la connaissance des effets réserve, on a été associé à un programme « Biomex » qui essayait de démontrer l'exportation de biomasse des réserves, en quoi elles exportent leur production en poissons vers des zones périphériques, et en quoi elles peuvent bénéficier aux activités de pêche. 6 réserves ont été choisies (2 en France et 4 en Espagne), soit des réserves de plus de 10 ans gérées et surveillées et faisant l'objet d'un suivi de l'effet réserve. Différentes techniques ont été sélectionnées pour évaluer cet effet d'exportation : pêche en plongée, pêche expérimentale, enquêtes auprès de pêcheurs, captures de larves et plancton, caméra immergée... On a pu démontrer une exportation effective de biomasse.

Différents types de récifs artificiels qui donnent lieu à des densités en poissons assez différentes selon leur architecture, leur exposition et le fait qu'ils soient situés en zone protégée ou non. Sur les récifs de protection, on a pu faire un suivi avec le Sémaphore du Cap Couronne des traits de chalutage, en zone interdite. Ce chalutage a fortement chuté avec la mise en place des récifs.

6 personnes du Parc interviennent sur les 2 réserves pour une surveillance régulière (+ 10000 heures sur 325 jours). L'équipe fait également des suivis à long terme, avec des laboratoires, sur les peuplements d'oursins exploités par la pêche professionnelle. Nous avons un travail avec des classes de mer pour que tous les enfants scolarisés puissent faire un stage de découverte d'une semaine.

Nous travaillons sur un plan de gestion pour prendre plus largement en compte tous les problèmes du bassin versant, à l'échelle du littoral, ainsi que les autres usages que la pêche ou l'exploitation du milieu. Ceci va se

concrétiser probablement par la prise en charge de la gestion de la zone Natura 2000 de la Côte bleue, avec la participation des pêcheurs professionnels.

Jean-Claude Bourgault (Coordination des pêcheurs de l'Étang de Berre et de sa région) : la Coordination des pêcheurs a été créée en 1989-90 pour entamer un processus juridique qui obligerait l'État à réhabiliter l'Étang de Berre. Aujourd'hui, c'est fait. La Coordination est toujours présente sur l'Étang et fait partie du contrat Étang mis en place ce matin ! Les pêcheurs seront associés à cette réhabilitation et participeront activement au nettoyage de l'étang. Les ulves, notamment, envahissent l'étang depuis que la station Edf a du réduire ces déversements d'eau douce. En devenant plus salé, l'étang est plus poissonneux mais il y a plus d'algues et de méduses. Donc les pêcheurs sont satisfaits d'un côté mais catastrophés par ces proliférations. On a gagné contre EDF et contre la France qui a du être condamnée pour que les élus prennent en compte la réhabilitation de l'étang. Ça a été une aventure ! 20 ans de combat pour arriver à un contrat de l'État qui prenne en compte la réhabilitation du milieu pour permettre aux pêcheurs de se maintenir sur le plan d'eau... 20 ans en arrière, nous étions 800 pêcheurs sur ce plan d'eau, il en reste 30... La pollution, en mer, comme dans les étangs, est catastrophique pour les pêcheurs..

Benoît Guérin : un exemple de plus du rôle positif des organisations de pêcheurs artisans, une résistance et une reconquête de leurs milieux par les pêcheurs professionnels... un service d'intérêt général non rémunéré...

Elisabeth Tempier : d'autant qu'il ne s'agit pas d'un petit étang dans un coin mais de la plus grande lagune d'Europe...

Christine Sandel : sur Natura 2000, au large de la Côte Bleue, pourquoi ne pas accepter l'extension de la zone d'adhésion du futur Parc des Calanques jusqu'à la Côte Bleue ?

Frédéric Bachet : ce n'est pas encore refusé. On a eu une réunion avec le GIP des calanques. Les élus pensent que l'histoire du territoire, la façon dont il s'est développé, ne correspondent pas avec la zone des calanques. En mer, la présence du Parc National remettait en cause, de façon directe, l'existence du syndicat mixte. Les pêcheurs ont pesé dans la discussion car cela fait 25 ans que l'on travaille ensemble et ils connaissent donc leurs interlocuteurs. Avec le parc national, il fallait prendre une décision sans savoir ce qu'il y aurait derrière. Les pêcheurs ont pris une position attentiste, préférant garder l'autonomie qu'ils ont dans le cadre du syndicat mixte et de la zone Natura 2000 proposée par les services de l'État. Sur le statut de l'aire marine versante, ce n'est pas encore décidé.

Gildas Le Corre (Ifremer Sète) : la prévalence de l'Europe sur les ressources marines est reconnue, notamment parce que les eaux et les poissons traversent les frontières. Les pêcheurs sont aussi, souvent, dans des situations croisées. La commission européenne est de fait gestionnaire des ressources et fait des propositions votées par le conseil des ministres. Pendant longtemps, les décisions se sont faites par le haut, arguant du fait qu'il fallait protéger les pêcheurs de leurs propres excès, ou que les États n'étaient pas en situation de résister à la pression de leurs pêcheurs sur les ressources communes. Il y avait donc une sorte de diktat qui se traduisait par la politique commune des pêches (PCP). Celle-ci édictait des principes et des règlements, avec des applications basées sur des connaissances et des évaluations scientifiques. Ces dernières sont établies par des organisations internationales qui rassemblent des scientifiques pour faire des diagnostics et des évaluations. La Commission a aussi sa propre cellule de scientifiques, sans « États ». La Méditerranée faisait donc partie de ce régime général avec quelques différences :

- pas de zone économique exclusive à 200 milles
- la Méditerranée est un bassin où seuls les pays du nord sont européens, ou « européenisables »

En 2002, a été adopté un plan spécifique pour la Méditerranée dans laquelle la gestion se fait par l'effort et non par les quotas. Là s'est mis en place un calendrier et, dans le même temps, ont été proposées des comités consultatifs régionaux, par grande entité européenne. Devait être créé un règlement cadre pour la Méditerranée suivi d'une phase d'élaboration de plans de gestion territoriaux. Dans le cadre de ces plans de gestion, il est prévu que soient optimisés et adaptés des solutions compatibles avec les règlements de base de l'Europe, ou des ensembles de règlements et de modes de gestion particuliers. Ces plans de gestion ne peuvent exclure un pêcheur d'un autre pays qui demanderait à venir pêcher, s'il reste de la place pour un nouveau bateau. Habituellement, ces plans de gestion sont plutôt cadrés par la dimension des ressources, donc plus grands que le territoire de la prudence ou du comité local.

En zone internationale, 2 bateaux de différents pays qui se croisent ont chacun le règlement de leur port d'attache, soit des règles d'exploitation différentes. L'idée des plans de gestion est notamment d'harmoniser les droits des pêcheurs sur des zones identiques (par exemple Golfe du Lion).

Benoît Guérin : Il y a donc eu un retournement de l'Europe qui permet aux professionnels de participer à la gestion... La difficulté de l'échelle reste. Vu de la Commission on est sur des macro-territoires qui n'ont pas grand-chose à voir avec les territoires prud'homaux...

Jean-Claude Bourgault : il faut savoir qu'en Méditerranée 90% des bateaux font de la petite pêche côtière. Tout ce qui vient de Bruxelles concerne l'ensemble des pêcheurs, et particulièrement la pêche industrielle. Il y a des milliers que les petits pêcheurs côtiers travaillent et d'un coup Bruxelles prend des règlements et l'on casse des petits bateaux... Voilà le résultat et voilà pourquoi les petits pêcheurs rejettent ce qui vient d'en-haut.

Patrice Francour : je travaille à l'université sur l'écologie des peuplements de poisson, essentiellement dans la zone littorale. Je me suis intéressé aux petits métiers car j'ai assuré, à la demande de Christian Décugis, le suivi scientifique du cantonnement de pêche du cap roux. Je vais redire, avec mes termes, ce qui a été dit plusieurs fois.

En Méditerranée, ce qui revient très souvent, c'est la diversité des espèces. A l'échelle de l'hémisphère nord, on a des gradients de diversité. Vous partez des zones relativement chaudes, tropicales ou sub-tropicales, et vous remontez vers le nord, vers l'Arctique. Vous avez une diminution de la diversité d'espèces. Ce qui ne veut pas dire que la quantité diminue, les biomasses restent les mêmes. En Méditerranée, on a déjà, relativement à l'Atlantique, une plus grande diversité, un peuplement beaucoup plus riche. Cela se traduit aussi au niveau des habitats. Que les poissons vivent en pleine eau, sur le fond ou à proximité du fond, on ne peut pas en parler sans parler de leur habitat. En termes de survie ou de développement d'une espèce, d'un stock, il faut 2 conditions sine qua non : la disponibilité en habitats et en la disponibilité en ressource alimentaire. En Méditerranée, il y a une très grande diversité en habitat, particulièrement en PACA. Le Golfe du Lion est sableux et moins diversifié en habitats que les zones rocheuses. Il est quasiment impossible pour les pêcheurs de n'exploiter qu'une seule espèce, un seul stock. Les petits métiers travaillent sur de nombreuses espèces avec différents métiers. Il est donc impossible dans ce cadre d'avoir une approche de gestion, telle qu'elle est conçue sur des milieux beaucoup plus homogènes (diversité plus faible des stocks). Les modèles de gestion imaginés actuellement par l'Europe, à l'échelle d'un stock, ne peuvent s'appliquer ici. Le meilleur système de gestion, par zone géographique, se fait avec un raisonnement basé sur la diversité en habitats, et avec une diversité saisonnière. Le type de gestion développé à l'échelle d'un bassin méditerranéen - si l'on enlève le Golfe du Lion qui est une particularité - doit être basé sur cette diversité d'habitats. Les gestions de pêche ancestrales qui ont fonctionné de tous temps sont les plus adaptées dans la mesure où elles se fondent sur la diversité des habitats, des espèces et des métiers. Donc, on ne peut avoir, à mon sens, qu'une gestion par région, et non par stock.

Elisabeth Tempier : quels indicateurs pourraient être pris en compte pour une telle gestion territoriale ?

Patrice Francour : la caractéristique principale de la Méditerranée nord-occidentale est, pour moi, la très grande diversité en espèces (poissons, mollusques, grands crustacés). A partir du moment où l'on a un système d'exploitation qui prélève mais que le milieu reste diversifié, c'est que l'on a un parfait équilibre. A Barcelo, vous a présenté ce matin les résultats sur différentes réserves, avec de la pêche professionnelle. Port-Cros reste toujours pour nous un exemple : c'est pour moi l'un des milieux de Méditerranée Nord-occidentale les plus riches, en termes de diversité, d'abondance, de taille de poissons... et pourtant la pêche professionnelle y est exercée régulièrement. Certains types de pêche y sont interdits, dont la chasse sous-marine, les arts trainants... Les modes de prélèvements à Port-Cros ne mettent pas en péril l'architecture de l'habitat. Les arts trainants ont été « intuitivement » interdits sur les fonds rocheux, probablement pour leur impact sur les habitats. Donc tous les indicateurs qui montrent que la diversité en espèces est maintenue et que des individus de grande taille sont présents - ce que Frédéric constate dans le parc marin de la côte bleue - sont à-mêmes de montrer que le peuplement est en bonne santé. Si ces peuplements font l'objet de prélèvements, cela signifie que la gestion ne met pas en péril la ressource. Sans faire un cours d'écologie, on démontre que dans un milieu naturel, lorsqu'il y a une « prédation » raisonnée sur de nombreuses proies, le

milieu est plus riche que lorsque l'on a un prélèvement aveugle sur un type d'espèces. C'est le cas des petits métiers polyvalents qui permettent le maintien d'une population diversifiée.

André Le Berre : j'ai pratiqué la pêche au chalut pendant 38 ans. Il n'y a pas de mauvais engins de pêche mais il y a de mauvaises pratiques. Dans le sud de la Bretagne, il y a eu une zone de cantonnement pendant 15 ans. Quand elle a été reprise, c'était une véritable friche, il a fallu la travailler longtemps avant de pouvoir en tirer quelque chose. C'était envahi par des espèces qui ne permettaient plus aux poissons et aux crustacés de vivre. C'est comme un champ, si vous le laissez en friche, il ne pousse que des mauvaises herbes...

Benoît Guérin : On va aborder la question de la langoustine. Il y a 250 chalutiers qui la pêchent sur la façade atlantique. Si j'ai bien compris, la question n'est pas tant celle de l'engin mais de l'adaptation de la pratique au territoire sur lequel on pêche.

Robert Bouguéon (Président Comité local des pêches du Guilvinec) 296 : il est vrai qu'il n'y a pas de mauvais engins mais des mauvaises pratiques. Le palangre est une pêche douce mais si vous en mettez 300 km... Pour le chalut-langoustine dans le golfe de Gascogne, on a mis en place plusieurs engins sélectifs pour essayer de ne pas pêcher la petite langoustine et aussi le petit merluchon. Le problème du petit merluchon a surgi dans les années fin 1999-2000, et c'est là que je suis intervenu. Je travaille en Mer Celtique, pêche au large, notamment dans une zone « Small » dans laquelle on prend des merluchons, des petits chinchards... et très peu de langoustines. Mais on savait pertinemment que, là, il y avait de la langoustine. Un jour m'est venue l'idée de changer le réglage du chalut. L'équipage a cru que j'avais péché les plombs complètement. Je décide de couper le chalut sur un morceau d'1m de large sur 2m de long et, en plus, je le remets en place mais à l'envers. On l'a testé. Nous étions une vingtaine de bateaux sur le même secteur. Il s'est avéré qu'après 3h de chalutage mes collègues avaient quelques kilos de langoustines, et 30 à 40 paniers de petits poissons qu'il fallait trier. A cette époque-là, on le triait pour le ramener à terre et le mettre à la poubelle... Moi, j'avais 5 ou 6 paniers de langoustines et 4 ou 5 paniers de gros poissons ! Le Comité local, avec André Le Berre m'a suivi dans la foulée. A ce moment-là, on a voulu communiquer mais ça n'a pas marché. En 2000, le Commissaire européen voulait imposer un chalut sélectif qui ressemblait plus à un filet pour attraper des mouches que des poissons ! André Le Berre, alors président du comité local, était à Bruxelles pour négocier. Dans le même temps, nous avions une réunion au Guilvinec et j'étais intervenu pour dire que j'avais peut-être une solution. Celle-ci a été prise en compte. Depuis, l'on a mis en place une licence nationale de langoustines et la pratique de la maille carrée est devenue obligatoire dans le Golfe de Gascogne. Cette expérience de sélectivité marche aussi sur la langoustine.

René-Pierre Chever : il faut toujours garder à l'esprit l'endroit d'où l'on parle. Ce qui a été dit par P. Francour sur la Méditerranée nord-occidentale n'est pas forcément adapté à l'Atlantique. D'un autre côté, le comité local du Guilvinec ne va pas soutenir le chalutage à un demi mille de la côte... Il faut donc se remettre dans le contexte. Dans le mien, en face de mon bureau, il y a 500 km de plateau continental, cap à l'ouest (c'est-à-dire jusqu'à 200m de profondeur). Chaluter dans une zone si large – des « champs » de langoustines – est tout à fait acceptable à condition que l'on ait des pratiques sélectives, sur le petit merlu notamment. On a réduit la ponction des petits merlus de 30 à 40%. C'est pas merveilleux mais cela fait des millions de poissons en plus dans l'eau chaque année ! Pour la petite langoustine - si vous voyez à quoi cela ressemble, avec un rostre, des pattes, et toujours en mouvement... - il est extrêmement délicat de trouver un chalut qui soit sélectif (d'autant plus que ce chalut être sélectif sur les 2 espèces à la fois). On arrive à 25 ou 30% de petites langoustines en moins sur le pont, d'où notre fameux slogan : « Il vaut mieux trier sur le fond que sur le pont ». Il faut véritablement se concentrer sur son terrain, autrement l'on risque des polémiques alors que, dans le principe, on est d'accord.

Benoît Guérin : si je tente, à ce stade, une première base de consensus, les prud'hommes ont une expérience, apparemment millénaire, de gestion territoriale. Ils ont vu, il y a longtemps, la limite de leurs territoires. Ils savaient qu'il n'y avait pas beaucoup plus et qu'il fallait gérer ce qu'on avait. Dans le cas de la langoustine en Atlantique, cette limite est apparue très récemment aux pêcheurs. Ce qu'il y a de notable c'est que, petit à petit, s'est mise en place une plate-forme de négociation à l'échelle du Golfe de Gascogne pour avoir autour de la table les gens qui dépendaient d'un même territoire. Il y a donc ces 2 idées force communes : de gestion collective et de territoire. L'expérience prud'homale a un droit « d'ainesse » qui peut peut-être servir à l'autre... Amandine Eynaudy du WWF va vous parler d'un projet déposé dans le cadre de l'axe 4 du FEP, Fonds

Européens pour la Pêche), soit les fonds structurels qui ont permis le développement du secteur et qui sont orientés maintenant vers le développement de la zone côtière.

Amandine Eynaudy : c'est un exemple d'un projet, à l'échelle du Comité local du var, et sous l'égide de la Prud'homie de St Raphaël. L'axe 4 est calqué sur les FEDER en agriculture. Il s'agit de regrouper différents acteurs sur un même territoire pour prendre des décisions communes. On a des enveloppes qu'ils décident de distribuer.

Christian Décugis : mettre autour de la table les différents intervenants concernés par une même zone. En Méditerranée, on n'a malheureusement pas 500 km de plateau continental. Chez moi, il faut marcher 5 mn avec un pointu pour trouver des fonds de 500 m. Quand vous voyez la vitesse d'un pointu, ça vous donne l'étendue du plateau continental. Le FEP, pour une fois, met autour de la table tous les acteurs du milieu : les pêcheurs crient sur les plaisanciers, les plongeurs crient sur les pêcheurs, chacun crie dans son coin et on ne règle rien du tout. C'est donc l'occasion d'apprendre à nous connaître, à connaître nos usages respectifs, à sensibiliser la pêche de plaisance... Celle-ci a, individuellement, une incidence ridicule sur la ressource mais quand on additionne le nombre de pêcheurs de loisirs, en Méditerranée, et en particulier dans le Var, on se rend compte que l'on arrive à des quantités peut-être équivalentes aux captures des pêcheurs professionnels. La pression des groupes de plongée est également croissante. Certains s'approprient des zones, sans droit, ni titre mais avec des bouées, un mouillage et un drapeau alpha sur le bateau qui interdit de s'approcher à moins de 200 m autour. On aura quelques moyens financiers mais ce n'est pas énorme vue l'étendue de la zone côtière concernée. C'est une bonne opportunité pour « décentraliser » la gestion. Je n'ose imaginer, ou espérer, que Bruxelles ait compris que les solutions pouvaient venir d'en-bas, puisque d'en haut, cela ne marchait pas...

Amandine Eynaudy : Ce sont des petits financements qui permettent de commencer doucement, avec des « petits » projets, et des gens motivés. Des axes sur lesquels on est d'accord : en savoir plus sur cette zone de pêche, valoriser l'activité de pêche et la production, mettre autour de la table les différents acteurs...

Benoît Guérin : c'est peut-être une façon de montrer que dans un cadre de gestion de plusieurs usages maritimes, la gestion prud'homale a toute une expérience et des enseignements à apporter. Avec l'arrivée des nouveaux usages liés à l'industrie touristique et le développement de la pêche de loisirs et du nautisme, la situation évolue et les prud'hommes ne peuvent pas, par exemple, juger des pêcheurs récréatifs... Il faut bien intégrer tous ces usages, et dans le cadre de cette gestion, territoriale et multi-usages, les prud'homies ont une énorme carte à jouer car elles sont organisées depuis bien longtemps...

Jacques Sacchi (Ifremer Sète) : dans le cadre général de la PCP en Méditerranée, tout ce qui est ressource est géré par la CGPM (commission générale des pêches maritimes) qui regroupe les états européens et non européens. Elle prend des recommandations que les Etats sont tenus d'appliquer. La nouvelle approche qui transparaît, également en Atlantique, est la gestion par **unité de gestion**, soit la prise en compte des activités humaines, des ressources et des territoires. A chaque territoire, il faut moduler les gestions. Ce qui explique naturellement que les Etats, et a-fortiori les prud'homies, peuvent faire appliquer des règles de gestion. L'élément « territorial » est l'élément original des prud'homies. Mais ne nous faisons pas d'illusion. Nous sommes dans un espace littoral. Quand on parle du Golfe du Lion, soit un territoire un peu plus grand (équivalent à la « zone de la chapelle » en Atlantique, seulement 60 milles dans sa plus grande largeur), on a à gérer un espace avec une ressource précaire qui, par des effets pervers, a fait l'objet d'un développement anarchique. Il s'agit du développement d'une activité maritime qui s'est faite aux dépens des ressources, des habitats et des communautés de pêcheurs... On a donc à re-gérer cela. C'est concevable en zone littorale car on « voit » les vedettes maritimes. Comment faire en zone internationale ? Le véritable de la pêche est celui d'une demande exponentielle qui guide l'activité de pêche. En Méditerranée, 70% de l'activité halieutique est tenue par la petite pêche littorale mais la population double, notamment pendant l'été. Nous avons donc besoin d'une production de masse... Nous allons savoir gérer le littoral mais comment saurons-nous gérer l'international ?

Didier Ranc : Il existe une réglementation par pays. Si on était resté là, que l'on n'avait pas libéralisé la pêche, les thoniers se seraient rentrés tous les soirs au port et le problème serait résolu...

Gildas Le Corre : Ce matin, quelqu'un a dit : pour parler de pêche artisanale avec les collègues, il faut aller à l'autre bout de la planète ! » C'est l'une des difficultés que l'on a, en ce moment, travailler sur plusieurs dimensions à la fois. Les gestions prud'homales, au niveau de la ressource, sont interdépendantes. Nous sommes aussi dépendants des choix italiens. L'exemple de l'anguille est significatif. Bien que les prud'homies aient géré la pêche à l'anguille, avec des engins très limités (parfois maniés à la perche) on a, pour d'autres raisons, un effondrement des stocks. Il faut éviter de penser que l'ensemble est stable avec des ajustements ponctuels. De temps en temps, certaines ressources tombent très vite, pour x raisons, et il faut être capable de s'ajuster. En ce sens, les prud'homies et le système de pêche polyvalente offrent une excellente résistance au fait de simplement « appuyer sur l'accélérateur ». Quand un patron de chalutier a des problèmes, sa tentative sera de faire quelques traits de plus, donc il va appuyer sur l'accélérateur. Dans certains métiers, la pêche amplifie ses propres problèmes. L'intérêt de la polyvalence est la capacité à changer de métier mais cette bascule d'engins n'est pas non plus une garantie pour une bonne gestion de la ressource. Il faut donc avoir un œil sur les différents niveaux. Le problème de Berre venait avant tout des choix faits par EDF. Il faut aussi accepter de s'intégrer, parfois, à des choix faits à des niveaux plus larges. En ce sens, les plans de gestion au niveau de l'élaboration locale permettent d'être très créatifs, voire réactifs. Les prud'homies ont un panel d'expériences qu'elles peuvent faire estampiller par l'Europe, par le biais de ces plans de gestion. Le règlement méditerranéen, malgré le fait que la polyvalence soit reconnue comme un critère, cela n'a pas été retranscrit dans le règlement. Aux plans de gestion de se saisir de cela, de décrire les règles de fonctionnement de la polyvalence, de proposer d'adopter un schéma d'exploitation qui garantisse des critères de durabilité, et de demander dans ce cadre une exemption à telle règle qui ne convient pas. Donc prendre des engagements devant l'Europe (soit une reconnaissance européenne) avec une imagination sans limites basée sur l'existant, plus la prise en compte des problèmes non réglés par la Prud'homie, ou réglés à une échelle plus grande.

Benoît Guérin : faire estampiller la réglementation prud'homale, mais à l'échelle des plans de gestion, soit une échelle plus large que la prud'homie, est-ce possible ? Il y aurait 2 grandes zones de référence en Méditerranée : le golfe du Lion, et la côte liguro-provençale (de La Ciotat à Gênes...)

Frédéric Bachet : dans le cadre des plans de gestion, outre la demande d'exemption, il faudrait prévoir des règles de précautions par rapport au règlement européen. Par exemple le fait de chaluter à 1,5 milles du littoral, prévu par le nouveau règlement. Le Parc marin a fait une motion pour demander à ce que le chalutage reste au-delà de 3 milles de nos côtes.

Patrice Francour : la gestion dans les zones internationales est plus un problème de droit entre pêcheurs. Dans la zone littorale, il y a d'autres activités qui ne sont **absolument** pas gérées en-dehors d'espaces protégés. La pêche amateur est d'un impact probablement supérieur à celui de la pêche professionnelle, dans pas mal d'endroits... toutes ces activités nautiques se développent dans un milieu considéré de non-droit, avec aucune gestion. Il faut donc considérer les différents usages dans le cadre de ce projet de plan de gestion. Cette démarche consensuelle est nécessaire même s'il elle prend du temps. On a complètement arrêté la « mise sous cloche », une démarche militaire qui consiste à interdire l'accès à une zone. La réglementation à Port-Cros est assez complexe mais elle a résulté de discussions menées depuis une dizaine, voire une quinzaine d'années. Maintenant c'est reconnu par tous et toutes les activités sont concernées. Pour la zone littorale, parler de la gestion de la pêche ou des ressources suppose aussi d'impliquer les autres activités.

Jacques Sacchi : ce qu'exprime une gestion « intégrée » des activités maritimes

Odile Jacquemin : on vient de travailler depuis 2 ans sur la gestion intégrée des zones côtières. Je suis historienne de formation et j'ai trouvé une grande enquête sur la pêche méditerranéenne pour récolter le vocabulaire dans les années 50. Ce pourrait être un point de départ.

Benoît Guérin : Effectivement, on n'a pas parlé de la dimension patrimoniale de la petite pêche...

Alain Barcelo : J'ai parlé du parc de Port-Cros mais en tant qu'opérateur de Natura 2000, nous avons travaillé sur Porquerolles. Suite aux différents échanges, pour la pêche professionnelle nous sommes arrivés au principe d'une charte qui reprend les règlements prud'homaux. Il y a également des mesures pour les différents usages (plongée, circulation, mouillage, pêche de loisirs) et ce, au bout d'un an de concertation.

René-Pierre Chever : il doit y avoir prochainement une réunion du CCR Méditerranée (comité consultatif régional) qui doit discuter de ces plans de gestion. C'est donc important que les pêcheurs d'ici y soient présents. Le CCR du sud-ouest atlantique est un bon outil, par exemple, pour faire avancer. Par rapport à Natura 2000, ce sont les structures existantes qui deviennent opérateurs. Chez nous, le comité local du Guilvinec se propose d'être opérateur. Il nous faut bien passer d'une analyse purement sectorielle à une analyse écosystémique dans tous les domaines.

Benoît Guérin : Le CCR est une plate-forme pour les professionnels, et un interlocuteur pour la Commission européenne. Cela fonctionne dans les 2 sens :

- répondre à la commission sur ses projets de règlements et ses propositions,
- faire des propositions émanant des pêcheurs et de la société civile qui en sont membres (non les administrations et les états-membres). Cela permet donc aux organisations professionnelles de faire remonter des plans de gestion...

Guillaume Sellier (Directeur Affaires Maritimes du Var) : 298 On parlait tout à l'heure de patrimoine mais les pêcheurs ne sont pas à mettre dans les musées ; il n'y a pas que « l'image » touristique. Un aspect fondamental est que le pêcheur est l'être humain qui va le plus en mer, celui qui connaît le mieux la mer. C'est un constat, une réalité. J'ai travaillé dans le Morbihan et dans le Var. Ces 2 départements ont des points communs : une géomorphologie comparable bien qu'il n'y ait pas de plateau continental dans le Var. Les 2 ont des îles, un isthme (Presqu'île de Giens ou de Quiberon)... Le pêcheur est un conseiller fondamental. Le plaisancier – et ce n'est pas péjoratif – sort peu souvent. Certains navires de plaisance sortent en moyenne 3 jours par an, ce qui vous donne le niveau de connaissance « a priori » du monde maritime. Les plongeurs professionnels connaissent également très bien le milieu. Jusqu'à maintenant, on avait des politiques sectorielles. Le Ministère de la jeunesse et des sports encadrait les activités de plongée, les Affaires Maritimes encadraient la pêche professionnelle et de loisirs, l'Équipement s'occupait du commerce... La gestion de chaque activité était verticale et tous ces acteurs se retrouvaient sur un même territoire sans jamais se parler. Le seul élément qui permettait des échanges était la Commission nautique locale qui date de 1863 ! Cette commission a traversé tous les régimes, ce qui prouve son intérêt. Par exemple, j'ai présidé une commission nautique locale (Auray ?) à propos de la mise en place d'une ferme aquacole et se posaient des problèmes de balisage. En recherchant dans les archives, une commission s'était tenue 20 ans auparavant, avec des acteurs différents, et avait émis les mêmes prescriptions. Cela montre que la gestion territoriale est pragmatique ; on a affaire à des gens qui ont un intérêt immédiat à la préservation du territoire à partir duquel ils vivent. La différence entre l'Atlantique et la Méditerranée repose sur le décret de 1859 de Méditerranée. Sur les autres façades, les décrets d'application font état de nombreux articles pour l'exercice de la pêche. En Méditerranée, le décret confie le pouvoir réglementaire aux prud'homies puisque ces structures existaient déjà. Cela ne veut pas dire qu'en Atlantique les pêcheurs ne savent pas réfléchir ! Dans le Morbihan on éditait des réglementations que l'on proposait au comité régional, et quand j'allais devant les tribunaux pour juger des braconniers, j'avais 3 grands classeurs épais de règlements particuliers propres au Morbihan, et élaborés par les pêcheurs professionnels dans le cadre du comité régional. Donc la notion territoriale existe. Natura 2000 est un moyen (non le seul moyen) de formaliser cette rencontre entre tous les acteurs du territoire pour, en quelque sorte, « se partager le gâteau ». Nous sommes tous acteurs d'un même territoire et devons œuvrer ensemble pour continuer à vivre ensemble. Cela nécessite des concessions qui ne se traduisent pas forcément par une base réglementaire. Ce peut-être une autorégulation de l'ensemble des pratiquants. Pour Porquerolles, nous avons réuni tous les membres et validé dans une commission nautique locale du 19 avril 2006 toutes les propositions qui se sont traduites, pour la pêche maritime de loisirs, par un arrêté de région. Cette pêche est maintenant soumise à déclaration avec déclaration de captures, au même titre que les pêcheurs professionnels. La chasse sous-marine est aussi réglementée. Il y a également un projet d'aménagement des sites de plongée par la communauté d'agglomérations de Toulon-Provence-Méditerranée. On pourra se sortir de cet imbroglio que par une gestion territoriale du dossier, site par site, avec des groupes de travail qui réuniront l'ensemble des acteurs. Dans bien des endroits, nous sommes hors périmètre Natura 2000 mais l'important est que la gestion du territoire émane des acteurs. L'administration est là pour mettre en forme la décision prise collectivement par l'ensemble des acteurs. C'est fondamental. En tant que directeur départemental des affaires maritimes, je ne vais pas m'immiscer dans la façon dont on va organiser la pêche de loisirs, la chasse sous-marine... J'ai en face de moi des gens qui connaissent mille fois mieux. Je laisse aux acteurs le soin de définir ce qu'ils veulent, étant entendu que l'on est dans un cadre de développement durable. Je mets en forme et je permets aux gens de se parler. Aux acteurs de définir un ensemble de règles de comportements, que cela fasse ensuite l'objet d'une réglementation ou non. Pour Natura 2000, par rapport à votre volonté d'être opérateur (comité des

pêches du Guilvinec), je dirai qu'il y a un comité de pilotage qui a le pouvoir et préside aux destinées. L'opérateur n'est là que pour mettre en œuvre ce qu'aura décidé le comité de pilotage. Etre opérateur nécessite une certaine logistique. Il faut donc bien distinguer les 2. Le comité de pilotage décide, l'opérateur met en œuvre et anime, l'administration met en forme et contrôle. Sur un site sur lequel tout le monde s'accorde à le protéger, il faut s'assurer que la réglementation soit respectée, avec des contrôles efficaces. On revient de loin parce qu'en mer il y a plusieurs administrations qui n'ont pas les mêmes objectifs et qui ne s'accordent par forcément entre elles. Dans le Var, j'ai voulu associer, notamment les polices municipales, à la répression des infractions relatives à la navigation maritime. Je constate que ces communes littorales, toutes rassemblées, ont 10 fois plus de moyens que l'Etat. Je trouve aberrant de ne pas tirer profit de ce potentiel. Donc je forme ces polices municipales, je leur donne des directives pour les contrôles en mer. Résultat des courses, cette année une hausse de 40% des procédures faites. On a multiplié l'action de contrôle par 4, entre une vision rigide de l'organisation administrative et une vision pragmatique, avec ce souci d'action territoriale.

René-Pierre Chever : globalement j'apprécie le discours, sauf sur un point qui tendrait à considérer une organisation de pêcheurs ou de producteurs comme un opérateur mineur. Evidemment, il y a un comité de pilotage. Sans parc marin à côté, c'est soit une communauté de communes, soit un comité des pêches qui assurera le rôle d'opérateur. Et si la DIREN (Direction régionale de l'Environnement) concernée met les moyens pour le faire, nous aurons toute la transversalité nécessaire... si le comité de pilotage est d'accord, bien sûr. Et ce, en particulier pour une zone Natura 2000 qui n'est pas une extension mais qui est créée *ex-nihilo* en mer.